



COMMUNE DE GRENS

---

Préavis no 04 / 2025

---

Au Conseil Général de Grens

**Comptes 2024**

Délégué municipal  
Leonardo Scapozza, Municipal

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'art. 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956, la Municipalité vous présente son rapport sur les comptes de l'année 2024 afin de les soumettre à votre approbation.

La comptabilité de la Commune poursuit sa mue vers le plan comptable MCH2. Les comptes présentés, ici, sont les derniers sous MCH1. Les prochains comptes, de l'année 2025, seront entièrement sous MCH2.

Dans sa séance du 26 mai 2025, la Municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2024. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 3'344'888.12 et laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 42'460.44, après attribution aux amortissements et aux fonds de réserve de CHF 469'001.15 et prélèvement des fonds de réserve pour un montant de CHF 384'770.47. Ce résultat est meilleur que les projections budgétaires qui prévoyaient un excédent de recettes de CHF 1'620.-.

Le résultat réjouissant s'explique principalement comme suit :

- La gestion des affaires courantes propres à la Commune est maîtrisée conformément au budget.
- Les recettes fiscales, taxes et émoluments communaux constituent 82,5 % des revenus (hors prélèvement de réserves), soit CHF 2'442'048.-. Depuis l'implantation de Cytiva, les impôts frontaliers sont en constante progression, passant d'une moyenne annuelle de CHF 16'000.- à CHF 111'060.-, en 2023, pour s'établir à CHF 266'399.-, en 2024. Rappelons que la NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise), tout autant que l'ancienne, reprend 30 % de ce montant pour les caisses cantonales.
- Quant aux revenus des personnes morales, ils profitent également du développement de Fléchères Nord, à savoir :

		2024	moyenne 2019-2023
	Capital PM	29'877.00	5'494.00
1)	Bénéfice PM	587'270.00	5'452.00
	Immeubles PM	26'422.00	11'729.00
2)	Compensation RFFA	59'923.00	1'758.00
	<b>Total</b>	<b>703'492.00</b>	<b>24'433.00</b>

- 1) Y compris CHF 556'458.- dû à un rattrapage 2022. La pérennité de ce montant n'est pas assurée à ce jour. Ce type de revenu est connu pour être fluctuant dans le temps.
- 2) Réforme Fiscale et Financement AVS, suite à la votation RIR III vaudoise de mars 2018

- Les revenus d'impôts des personnes physiques (revenu + fortune + impôt à la source mais sans impôts frontaliers) de CHF 1'235'119.- sont en progression de 7 % par rapport à 2023. Ils restent toutefois nettement inférieurs à 2020 (CHF 1'479'165.-), dernière année avant l'impact COVID.
- Les impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers et impôts sur les successions et donations) s'élèvent à CHF 66'524.- en 2024 contre un budget de CHF 5'000.- estimé toujours très prudemment par la Municipalité. Montant plutôt modeste comparé aux entrées exceptionnelles de CHF 926'801.- en 2023 et CHF 216'353.- en 2022.
- Conformément aux exigences de l'Administration Cantonale d'Impôts, la provision pour débiteurs d'impôts s'établit à CHF 182'879.-, en augmentation de CHF 25'852.- par rapport à 2023. Plusieurs taxations, datant de 2020, font toujours l'objet de recours.
- La facture cantonale 2024 (péréquation, cohésion sociale, police) est de CHF 1'430'154.-, soit une augmentation de CHF 614'354.-, par rapport au budget 2024, et de plus de CHF 216'965.-, par rapport aux comptes 2023. 2024 étant la dernière année facturée sous l'ancien régime de péréquation, basé sur la valeur du point d'impôts communal qui a nettement augmenté dû au revenu sur le bénéfice PM de CHF 587'270.-. Dès 2025, la répartition se fera en fonction de la population et non plus de la capacité fiscale des communes. Nous anticipons que le revenu sur le bénéfice PM va continuer à avoir un poids important sur les montants à payer à la péréquation, selon la NPIV.
- La participation de Grens à la convention, pour le bus au ¼ heure, a coûté CHF 57'695.-, en 2024, contre un budget de CHF 70'000.-. Vu le succès rencontré par ces courses, Région Nyon prendra en charge le coût pour 2025. Des discussions sont en cours, entre Région Nyon et la Canton, afin d'inclure le financement de ces courses dans le budget TP cantonal.
- Hors budget 2024, CHF 53'008.- ont dû être investis dans la réfection-curage des avaloirs des chemin AF afin de pouvoir absorber les pluies de plus en plus importantes.
- L'assainissement énergétique du bâtiment communal a coûté net CHF 212'950.- (préavis 04/2023 CHF 230.000.-) compte tenu des subventions obtenues de CHF 22'460.-.
- Le bilan sain évolue encore positivement. Après l'affectation du bénéfice 2024, le capital sera de CHF 146'396.70. Les liquidités s'élèvent à CHF 3'214'080.86 contre CHF 2'987'852.08, à fin 2023. Rappelons que la contribution de Nemaco, pour les travaux RC19 – FN – mobilité – écoles, s'élevant à CHF 1'695'123.-, à fin 2024, fait partie intégrante de nos liquidités. Dès le démarrage des travaux de la RC19, les liquidités diminueront considérablement. En prévision du passage à MCH2, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, des fonds de réserve, de CHF 224'906.30, ne pouvant pas être repris, selon les nouvelles règles, ont été annulés. En contrepartie, 3 préfinancements pour des projets en cours (place de sport) ou à venir (rénovation laiterie/WC public et mobilité douce (FN-Asse) ont été créés pour un total de CHF 365'324.-. La réserve latente, provenant du portefeuille actions Romande Energie, s'élève à CHF 924'000.- Ces dernières figurent au bilan, à la valeur comptable de CHF 22'000.-, contre une valeur boursière de CHF 946'000.-, au 31.12.2024 (CHF 1'210'000.- au 31.12.2023). Cette réserve sera utilisée pour de l'investissement si nécessaire.

## CONCLUSION

---

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE GRENS

---

- Vu** le Préavis Municipal No 04 / 2025 relatif aux comptes 2024 ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Attendu** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

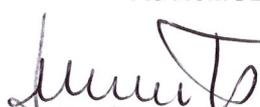
### DÉCIDE

---

- 1 – d'accepter les comptes de la bourse communale pour l'année 2024
- 2 – de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2024

Ainsi délibéré par la Municipalité de Grens en séance du 26 mai 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENS

  
La Syndique  
Isabelle Jaquet



  
La Secrétaire  
Mélanie Pernet